



DEPÔT ELECTRONIQUE DES THESES Thèses en Pharmacie et en Odontologie

Depuis janvier 2023, un service de dépôt au format électronique remplace le dépôt des 2, ou 3 selon la discipline, exemplaires papier de la thèse à la BU.

Avant la soutenance, procurez-vous les formulaires suivants auprès de votre scolarité :

- Dépôt électronique des thèses ou mémoires
- Déclaration anti-plagiat

Après la soutenance :

- Le directeur de thèse et vous-même complétez et signez le formulaire « Dépôt électronique des thèses ou mémoires »
- Complétez et signez la « Déclaration anti-plagiat »
- Déposez une copie Word et une copie pdf de votre thèse, plus les deux formulaires sur <https://filesender.renater.fr/>
- Envoyez le lien généré à theses.busante@univ-reims.fr

Un quitus vous sera envoyé à la réception des fichiers de la thèse et des deux formulaires dûment remplis, à condition toutefois que vous soyez à jour de vos emprunts à la BU.

Les thèses seront déposées et consultables sur le portail de la BU : rubrique [Rapports, mémoires et thèses / Thèses d'exercice en Santé](#)